

# COMMUNE DEUX RIVIERES

Le VINGT-SEPT MARS DEUX MIL DIX-HUIT à 19 H 30, le Conseil Municipal convoqué le 23 mars 2018 s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Deux Rivières.

<b>Date de convocation : 23 mars 2018</b>			
<b>Conseillers en exercice : 23</b>			
<b>Présents : 13</b>	<b>Absents : 10</b>	<b>Procurations : 04</b>	<b>Votants : 17</b>
<b>Maire :</b> Colette LERMAN			
<b>Adjoints :</b> Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, George BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE			
<b>Conseillers :</b> Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Dominique SAVARY, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT			
<b>Absents représentés :</b> Pouvoir de Mme Dominique TILMANT à M André GUEDON, Pouvoir de M. Jean-François SILVAN à Mme George BASSAN, Pouvoir de M. Gérard BERTHIER à M. Bruno GUEUX, Pouvoir de M. Dominique CHARLOT à Mme Colette LERMAN			
<b>Absents excusés :</b> M. Alain MION, M. Luc LANDRIER, Mme Monique LAGARDE, M. Jean-Pierre CASSEGRAIN, Mme Véronique PLANCHAIS,			
<b>Absents non excusés :</b> Mme Annie LAGARDE			
<b>Secrétaire :</b> Mme Michèle BARY			

====<<>>====

**Le dernier compte rendu sera approuvé  
lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

## **VOTE DES TAXES 2018**

Madame le Maire informe les Conseillers que les éléments relatifs aux taxes ne nous ont toujours pas encore été communiqués à temps pour la présente réunion du conseil, cette délibération est repoussée au prochain conseil.

## **DEL 2018/029 - BUDGET CAMPING D'ACCOLAY - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de M. Alain GODARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Mme Colette LERMAN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle,

Au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les différents comptes,
- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

<b>CAMPING</b>				
Année 2017	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes		4 472.93		46 242.14
Dépenses	<b>CAP</b>	12 482.13	<b>INT</b>	22 693.35
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>		<b>- 8 009.20</b>		<b>+ 23 548.79</b>
Reprise N-1 = 2016	<b>D001</b>	<b>- 3 875.47</b>	<b>D002</b>	<b>- 582.91</b>
Clôture (2016+2017)		<b>- 11 884.67</b>		<b>+ 22 965.88</b>
<b>Résultat de clôture = cumul des sections</b>				<b>+ 11 081.21</b>

## DEL 2018/030 - BUDGET CAMPING D'ACCOLAY - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats
- le compte de gestion dressé par Madame le Receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCLARE que le compte de gestion 2017 dressé par Mme ROUSERE, Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## DEL 2018/031 - BUDGET CAMPING D'ACCOLAY - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Vu le compte de gestion certifié par la Trésorière de Vermenton Mme ROUSERE,

Considérant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22 965,88 € et un déficit d'investissement de 11 884,67 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Statuant sur l'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2017 de la section de fonctionnement au Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

- la somme de 11 884,67 € au compte 1068 en recette (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le déficit d'investissement,
- le solde au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement, soit 11 081,21 €.

## DEL 2018/032 - BUDGET CAMPING D'ACCOLAY - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et après avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE celui-ci voté par chapitre équilibré dans chacune des sections en recettes et en dépenses à :

- 31 750,00 € à la section de Fonctionnement,
- 31 134,67 € à la section d'Investissement.

## DEL 2018/033 - BUDGET PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS DE CRAVANT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de M. Alain GODARD, 1<sup>er</sup> adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Mme Colette LERMAN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle,

Au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les différents comptes,

- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS				
Année 2017	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes		10 000.00		2 361.00
Dépenses	CAP	883.72	INT	
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>		<b>+ 9 116.28</b>		<b>+ 2 361.00</b>
Reprise N-1 = 2016	RO01	+ 54 664.62	RO02	+ 6 507.83
Clôture (2016+2017)		+ 63 780.90		+ 8 868.83
		<b>Résultat de clôture = cumul des sections</b>		<b>+ 72 649.73</b>

**DEL 2018/034 - BUDGET PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS DE CRAVANT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats
- le compte de gestion dressé par Madame le Receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré,

Au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCLARE que le compte de gestion 2017 dressé par Mme ROUSERE, Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DEL 2018/035 - BUDGET PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS DE CRAVANT - AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Vu le compte de gestion certifié par la Trésorière de Vermenton Mme ROUSERE,

Considérant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 868,83 € et un excédent d'investissement de 63 780,90 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Statuant sur l'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2017 au Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

- La somme de 8 868,83 € en recette de fonctionnement au compte R002,
- L'excédent d'investissement de 63 780,90 € est reporté au compte Recettes R001.

**DEL 2018/036 - BUDGET PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS DE CRAVANT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et après avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE celui-ci voté par chapitre équilibré dans chacune des sections en recettes et en dépenses à :

- 11 268,83 € à la section de Fonctionnement,
- 73 780,90 € à la section d'Investissement.

**DEL 2018/037 - BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de M. Alain GODARD, 1<sup>er</sup> adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Mme Colette LERMAN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle,

Au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les différents comptes,

- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF EAU</b>				
<b>Année 2017</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	90 165.58		114 375.25	
Dépenses	190 480.81		86 366.38	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 100 315.23</b>		<b>+ 28 008.87</b>	
Reprise N-1 = 2016	R001	+ 101 903.12	R002	+ 70 387.04
	RAR	87 955.31		
Clôture : 2016 + 2017	D001	- 86 367.42	R002	+ 98 395.91
<b>Résultat de clôture = cumul des sections</b>				<b>+ 12 028.49</b>

### DEL 2018/038 - BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats
- le compte de gestion dressé par Madame le Receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré,

Au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCLARE que le compte de gestion 2017 dressé par Mme ROUSERE, Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### DEL 2018/039 - BUDGET EAU POTABLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Vu le compte de gestion certifié par la Trésorière de Vermenton Mme ROUSERE,

Considérant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 98 395,91 € et un déficit d'investissement de 86 367,42 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Statuant sur l'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'affecter le résultat 2017 au Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

- De couvrir le déficit d'investissement par un virement au compte R1068 de 86 367,42 €,
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 12 028,49 € au compte R002.

### DEL 2018/040 - BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenté le budget primitif,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE par chapitre les Dépenses et les Recettes par section,

- ADOPTE le budget primitif équilibré en Dépenses et en Recettes :

- Section Fonctionnement à : 145 408,29 €,
- Section d'Investissement à : 388 104,92 €.

### DEL 2018/041 - BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de M. Alain GODARD, 1<sup>er</sup> adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Mme Colette LERMAN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle,

Au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les différents comptes,

- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

BUDGET COMMUNE				
Année 2017	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	462 518.54		1 129 053.15	
Dépenses	241 898.02		845 572.94	
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>+ 220 620.52</b>		<b>+ 283 480.21</b>	
Reprise N-1 = 2016	<b>D001</b>	<b>- 358 801.61</b>	<b>R002</b>	<b>+ 214 296.75</b>
	<b>RAR</b>	<b>155 205.62</b>		
Clôture : 2016 + 2017	1068	- 293 386.71		+ 497 776.96
<b>Résultat de clôture = cumul des sections</b>				<b>+ 204 390.25</b>

## **DEL 2018/042 - BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats
- le compte de gestion dressé par Madame le Receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré,

Au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCLARE que le compte de gestion 2017 dressé par Mme ROUSERE, Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **DEL 2018/043 - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES 2017**

Vu le compte de gestion certifié par la Trésorière de Vermenton Mme ROUSERE,

Considérant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 497 776,96 € et un déficit d'investissement de 293 386,71 €.

Le conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'affecter le résultat 2017 au Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

- De couvrir le déficit d'investissement par un virement au compte R1068 de 293 386,71€,
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 204 390,25 € au compte R002.

## **DEL 2018/044 - BUDGET COMMUNAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif

et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE par chapitre les Dépenses et les Recettes par section,

- ADOPTE le budget primitif équilibré en Dépenses et en Recettes :

- **Section Fonctionnement à : 1 186 356,99 €** avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 250 738,00 €,
- **Section d'Investissement à : 620 874,71 €.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire,  
Colette LERMAN

